

Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt

Fiche n°2.1
Priorité : lot 2
Version actualisée

1. Description du projet

Le projet consiste en un réaménagement de l'espace rassemblant plusieurs activités ; celui-ci étant quelque peu désorganisé et dépourvu de caractère. Il vient en complément de l'aménagement de la place de Boussu-lez-Walcourt (FP 1.1). Ainsi, ces 2 agencements seront en harmonie, complémentaires et offriront aux habitants de réels espaces de convivialité.

Description du site dans son état actuel

Le foyer culturel est situé en bordure Est de la N589 et fait face à la Grand Place de Boussu-Lez-Walcourt qui, pour rappel, fait l'objet d'un projet de réaménagement à court terme détaillé dans la fiche-projet 1.1.

Actuellement, l'ensemble de la zone est fortement fragmenté. Ceci est notamment dû à la présence de plusieurs voiries dont la N589 qui constitue une barrière importante ne permettant pas une connexion aisée et sécurisée entre les parties Est et Ouest (place).

Suite aux installations des Lacs de l'Eau d'Heure en bordure du village, la N589 présente un trafic de transit relativement important à certaines périodes de l'année. Ceci, cumulé à l'absence d'aménagements sécuritaires, tels que des dispositifs ralentisseurs de trafic et de passages piétons en suffisance, rendent l'espace et sa traversée dangereuse pour les usagers faibles. Ces éléments ont pour effet de créer une véritable fracture entre la partie ouest et est du centre villageois. Il est toutefois bon de noter que via la DGO1, des travaux d'aménagement d'une liaison douce sur une partie de la N589 sont actuellement en cours de réalisation. Plus précisément, cette liaison reliera le bas de la place de Boussu-lez-Walcourt aux installations des Lacs de l'Eau d'Heure. La poursuite et le renforcement de ces aménagements s'avèrent donc nécessaires afin de permettre aux utilisateurs des modes doux de se rendre aux installations des Lacs de l'Eau d'Heure en toute sécurité.

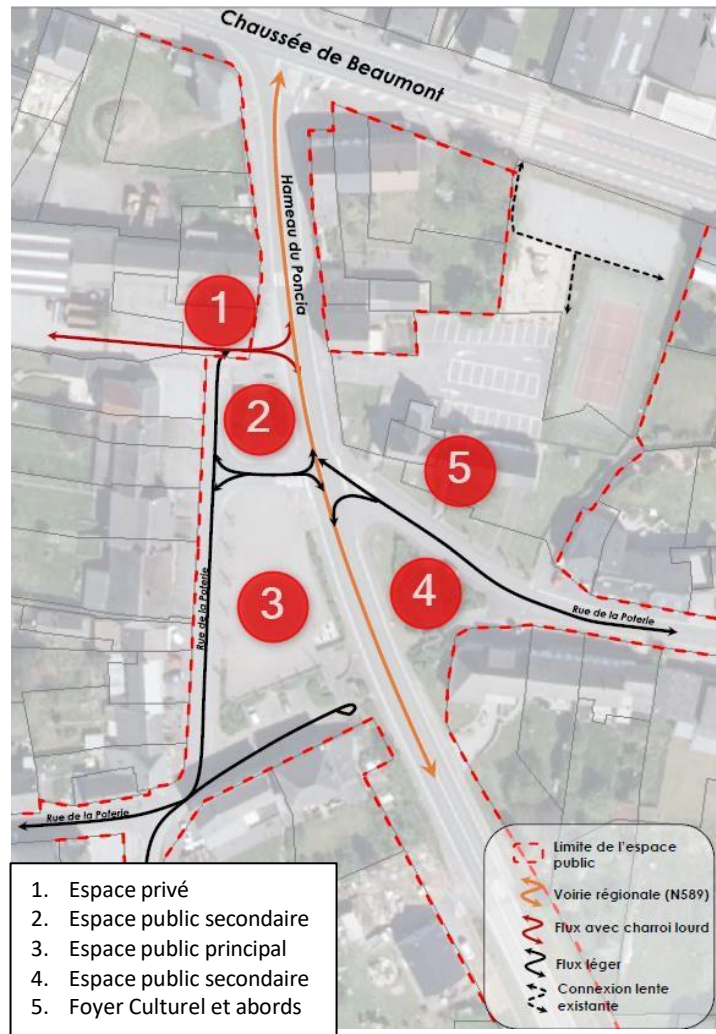
Actuellement, la partie ouest, du fait de la présence de la rue de la Poterie est également scindée en 2 zones distinctes (n°4 et 5 sur la carte ci-dessus).

La zone n°4 est actuellement occupée par un petit espace public de rencontre comportant quelques bancs et plantations. Celui-ci est peu utilisé et très isolé du reste du site car coupé par la rue de la Poterie.

La zone n°5 concerne les abords du Foyer Culturel. Autour de ce bâtiment, on retrouve plusieurs espaces et équipements :

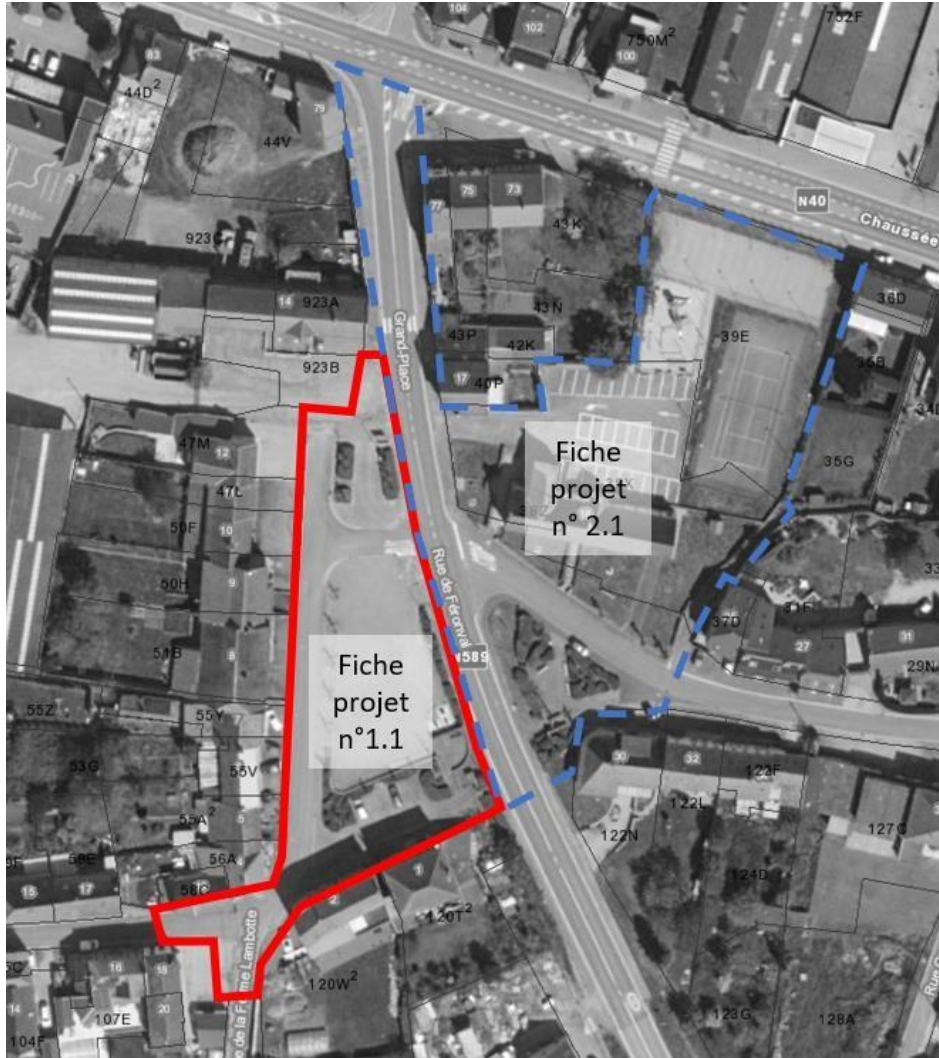
- une zone enherbée en bordure de la rue de la Poterie et de la N589 ;
- une zone de stationnement dont le revêtement est en mauvais état ;
- des équipements sportifs et de loisirs : un terrain de tennis, une aire de jeu et des terrains de pétanque.

En termes d'accessibilité au site, notons que les trottoirs au départ de la N40 sont en mauvais état et nécessitent également une réfection.



Description des aménagements proposés

Le réaménagement des abords du Foyer Culturel constitue la deuxième phase du réaménagement global du cœur de village de Boussu-Lez-Walcourt. Les interventions concerneront la voirie régionale et les espaces publics situés à l'Est de cette dernière.



Le projet de réaménagement visera principalement à :

- Sécuriser la zone et ses accès ;
- Défragmenter la zone afin de créer un réel espace de convivialité et de rencontre en lien avec les fonctions existantes afin de les renforcer. Diverses « bulles » d'activités seraient créées au sein de la zone (détente, culture, loisirs).
- Renforcer les connections entre les parties Est et Ouest du centre villageois.

Pour ce faire, le projet envisage les interventions suivantes :

- Réfection des trottoirs au départ de la N40 ;
- Création d'un plateau au niveau de la voirie régionale afin de renforcer et sécuriser les connexions entre les parties Est et Ouest du centre.
- Déplacement de la rue de la Poterie afin de créer un espace d'un seul tenant devant le bâtiment du foyer culturel. Le déplacement de la voirie communale permettrait ainsi la

création d'un espace « culturel ». Ce dernier pourrait accueillir différentes œuvres d'art éphémères ou non, des expositions en plein air, etc. Il serait la vitrine des expressions artistiques locales du village ou de l'entité. Celui-ci serait bordé d'un espace vert dont les différents cheminements lieraient l'espace à la place mais également à la zone récréative située à l'arrière.

- Réaménagement de la zone de stationnement selon le concept de l'espace partagé ;
- Réaménagement et amélioration de la zone dédiée aux loisirs. Ce pôle d'attractivité accueille actuellement un terrain de tennis, une plaine de jeux et des terrains de pétanque qui seront intégrés à l'aménagement et qui pourraient être réaménagés en partie en fonction des besoins. Une dimension intergénérationnelle lui sera donnée par l'ajout, par exemple, d'équipements supplémentaires. Un écran végétal le long de la chaussée de Beaumont sera créé afin de rendre l'espace en front de voirie régionale plus chaleureux et améliorer la valeur biologique de l'ensemble.



L'ensemble du site serait agrémenté par le placement de mobilier urbain (bancs, agrès, signalétiques) en lien avec leurs bulles d'activités, de plantations, d'une trame apportant une certaine dynamique et la mise en valeur de points de vue existant. Le projet veillera à valoriser les fonctions existantes et celles nouvellement créées au sein de l'espace tout en les intégrant et les interconnectant les unes aux autres.

Afin d'apporter un caractère champêtre, diverses plantations seront réalisées notamment devant le foyer culturel et aux abords de la zone récréative.

Notons qu'une attention particulière sera apportée afin de garantir la cohérence des aménagements (matériaux, plantations, mobilier urbain, signalétique, etc.) entre la partie Ouest (Grand-Place) et Est du centre villageois.

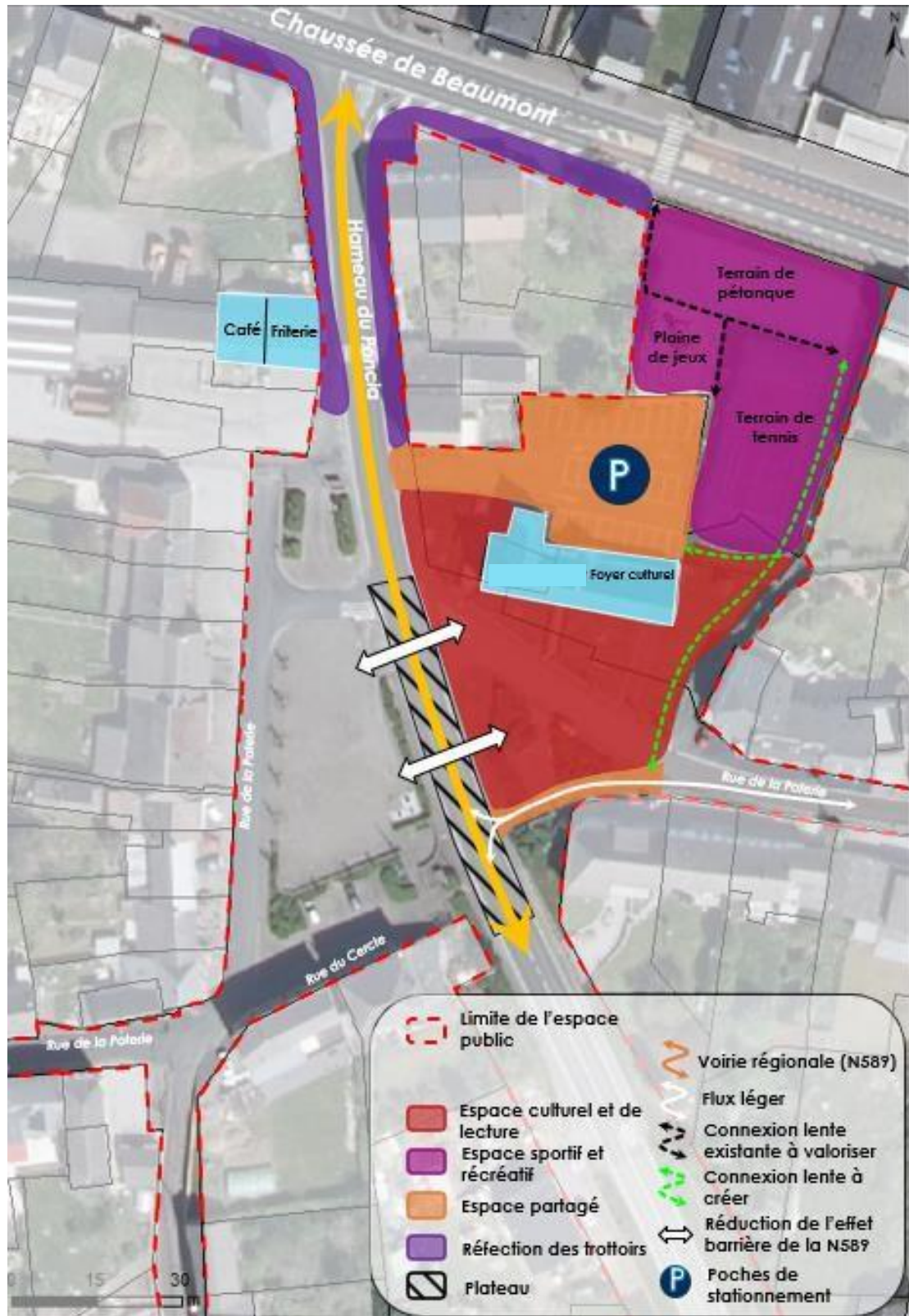


Schéma d'intention réaménagement des abords du Foyer Culturel et de la Bibliothèque communale



Légende Plan terrier




Espaces

- 2: Espace de détente
- 2 : Pôle culturel/ espace de lecture
- 3 : Secteur récréatif

Matériaux

-  Revêtement hydrocarboné
-  Revêtement en béton désactivé
-  Sable (espace jeux)
-  gravier (espace pétanque)
-  Pavé gazon
-  Trame de pavé gazon

Végétaux

-  Zone engazonnée
-  Massif de herbacée
-  Arbre en cépée

Mobilier

-  Banc en pierre
-  Agrès
-  Bac de plantation en acier Corten
-  Signalétique en acier Corten

2. Justification du projet

Les habitants, et plus spécialement les Bousutois, trouvaient pertinent de ne pas laisser de côté cet aménagement d'autant plus qu'il est lié au projet de la place. De plus, la convivialité et l'identité forte de la commune ont été soulignées dans le diagnostic à plusieurs reprises par les habitants.

Par ailleurs, la population a mentionné le risque que Froidchapelle entité devienne un village dortoir avec peu d'échanges entre les habitants. Ce lieu, à disposition des habitants, permettra une cohésion sociale et maintiendra l'identité locale au sein de la commune.

Sachant que la future liaison douce reliera uniquement le bas de la place aux installations des Lacs de l'Eau d'Heure et que la traversée du haut de la N589 n'est pas prise en compte dans cet aménagement. Ce projet permettrait de combler ce chaînon manquant et finaliserait la sécurisation de la traversée de la N589 (hautement fréquentée en période estivale), notamment pour les usagers faibles et les modes doux.

Cet aménagement répond donc pleinement aux attentes des habitants.

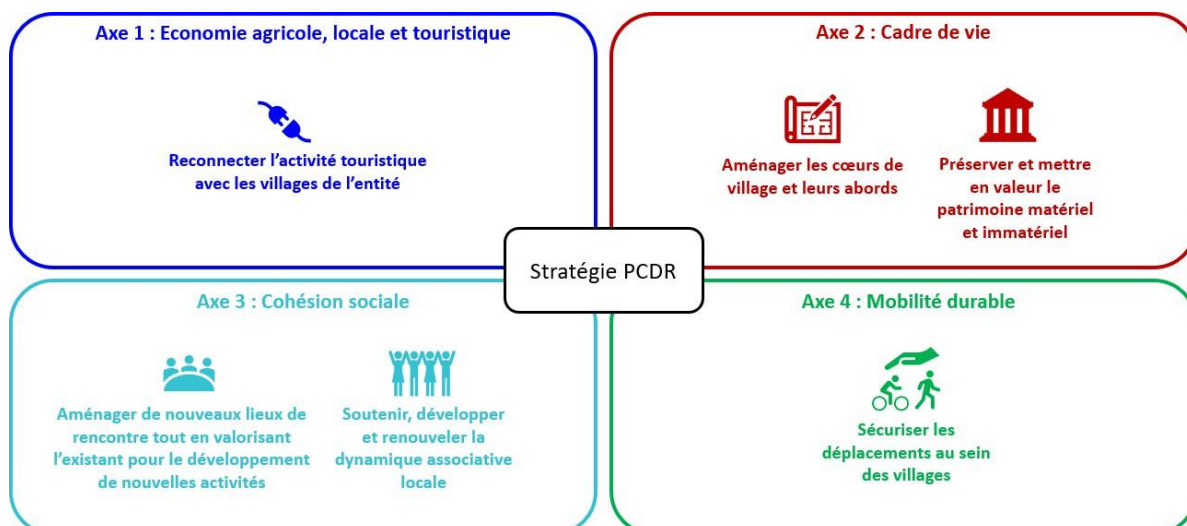
Les effets attendus sont :

- Amélioration de l'attractivité et de la convivialité des cœurs de village
- Amélioration de la sécurité au centre du village
- Embellissement des cœurs de village
- Développement du tourisme sur l'entité
- Augmentation des échanges, de la convivialité, du bien être
- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.1 - Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la cohésion sociale entre habitants et entre habitants et touristes	X		
Améliorer le cadre de vie tout en permettant aux habitants de bien vivre dans leur village	X		
Rendre attractive l'entrée de village pour une meilleure visibilité touristique	X		X
Rendre les équipements et les espaces publics de la commune accessibles à tous (PMR, familles, personnes âgées...)	X		
Accroissement des plantations visant une image paysagère plus verte		X	
Permettre le développement de nouvelles activités génératrices de liens sociaux	X		
Développer le réseau de mobilité douce sur toute la commune	X	X	
Sécurisation des modes de déplacement doux	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Rue de la Poterie 6440 Boussu-Lez-Walcourt
Périmètre d'intervention	Englobe l'ensemble des espaces publics entourant le bâtiment du foyer culturel ainsi qu'une portion de la rue de la Poterie et de la voirie régionale N589.
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet proposé s'intègre dans le contexte spécifique. De manière globale, les fonctions préexistantes seront renforcées, complétées et améliorées.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère L'aménagement projeté reste cohérent avec l'environnement proche et ne remet pas en cause le caractère rural de la commune.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet d'espace public vise à développer des lieux conviviaux, favorisant les échanges sociaux entre les habitants mais également à renforcer l'attractivité touristique de l'entité et donc de potentiellement améliorer les retombées économiques.</p>
Cadre légal	<p>Affectation au plan de secteur Habitat à caractère rural et services publics et équipements communautaires</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation Guide Régional d'Urbanisme</p>
Statut de propriété	Communale et Régionale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

▪ Parties prenantes et porteurs de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteurs de projet
Réunions d'information/consultation Groupes de travail Groupe projet CLDR	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Froidchapelle • SPW DGO1 • Associations locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Froidchapelle • SPW DGO1

▪ Pistes de financement

Pouvoirs subsidants	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural Biodiversité
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	Sans objet
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
 - Mauvaise organisation des espaces
 - Manque de convivialité
 - Manque global de mise en valeur de l'espace existant
 - Manque de verdurisation
 - Manque de sécurité routière
 - Manque de certaines connexions douces entre plusieurs pôles d'intérêt (villages, lacs, infrastructures existantes comme le RAVeL) ;
 - Nécessité de « rapprocher » et « connecter » les différents pôles d'intérêts ;

- État du dossier

Dans le cadre de la procédure du PCDR, des ateliers ont été réalisés avec la population pour permettre de dégager les premières intentions des différents projets.

- Programme des travaux
 - Le réaménagement de divers espaces publics dans l'entité.

- Planification
 - Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude (urbanisme/architecte/paysagiste) pour établir les plans d'aménagements du site et le projet
 - Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
 - Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
 - Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
 - Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser
 - Démarche n°1 : Obtention des accords de subvention (Développement Rural et autres)
 - Démarche n°2 : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
 - Démarche n°3 : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
 - Démarche n°4 : Organisation du marché public de travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants et touristes afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

8. Estimation globale du cout

Estimation globale du cout			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Aménagement d'un espace de convivialité à Boussu-lez-Walcourt			SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 2 : Espace publics dédiés à la convivialité, espaces partagés (80%) SPW Mobilité et Infrastructures : - Plan d'Investissement Communal (PIC) - Fond régional pour les investissements communaux (FRIC)
Aménagement de l'espace de convivialité	1	584.112,38€	
Total projet		584.112,38€	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

Estimation détaillée :

Voirie	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
Démolitions sélectives et déblais	m²	2350	20,00 €	47.000,00 €
Sous-fondation type 2	m²	1650	17,00 €	28.050,00 €
Fondation en empierrement drainant	m²	450	40,00 €	18.000,00 €
Fondation en empierrement type IIA	m²	1200	20,00 €	24.000,00 €
Fondation en béton C16/20	m	700	30,00 €	21.000,00 €
Revêtement de voirie	m²	600	130,00 €	78.000,00 €
Revêtement perméable (dalles gazon)	m²	450	80,00 €	36.000,00 €
Revêtement d'accotement	m²	600	130,00 €	78.000,00 €
Eléments linéaires	m	700	40,00 €	28.000,00 €
Mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à fleurs, potelets ...)	FT	1	20.000,00€	20.000,00 €
Module de jeux/loisirs pour enfants	pièce	0	1.500,00 €	0,00 €
Plantations	m²	300	30,00 €	9.000,00 €
Semis prairie fleurie	m²	400	10,00 €	4.000,00 €
Panneau intelligent	pièce	0		0,00 €
Arbres en cépée	p	28	350,00 €	9.800,00 €
Bâtiments	prix glo-	0		0,00 €
Panneaux de signalisation	pièce	2	200,00 €	400,00 €
Avaloirs (avec raccordements)	pièce	5	500,00 €	2.500,00 €
Divers (à préciser):	prix global		1,00 €	0,00 €
			TOTAL hors T.V.A.	403.750,00 €
AQUEDUC (eaux pluviales)				
	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
Terrassements	mct	100	70,00 €	7.000,00 €
Tuyaux	mct	100	80,00 €	8.000,00 €
Chambres de visite	p	6	1.500,00 €	9.000,00 €
Raccordements particuliers	p			0,00 €
			TOTAL hors T.V.A.	24.000,00 €

	Sommes des travaux en €
AMENAGEMENT DE SECURITE	
Rampe de plateau - Longueur : 300cm	7.000,00
Coussins berlinois	
Dévoisement	
Rétrécissement	
Dos d'âne	
Mobilier urbain	
Plantations	
Autre:	
TOTAL hors T.V.A.	7.000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	
	Sommes des travaux en € hors T.V.A.
Eclairage public - Design pour place	25.000,00
Total travaux hors T.V.A.	
	459.750,00
Frais d'études	
	22.987,50
Coût total hors T.V.A.	
	482.737,50
COÛT GLOBAL T.V.A. comprise	
	584.112,38

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on si le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle par le collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place et suivi du bourgmestre et des échevins

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du site et de ses abords	Observations	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

Plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	15	Recueil des observations, suivi de chantier
---------------------------------------------------------	----	---------------------------------------------

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de transition [notice évolutive]

Cette annexe fera l'objet d'une actualisation à chacune des étapes du projet de développement rural (demande de convention / avant-projet / projet).

Le développement de ce point est à adapter au type de projet mené.

Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 5 :

Sans objet pas de contrainte particulière identifiée

Mesures pour gérer l'imperméabilisation et les eaux pluviales issues du projet :

Elément généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 3146.70 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 3146.70 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 3146.70 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Outil de dimensionnement disponible sur :
http://environnement.wallonie.be/inondations/files/outils/Calcul_volume_bassin_orage_GT_Bassins_orages_20190607.xlsx
- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)

→ Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de la Grand-Place et de la rue de la Poterie à l'aide d'un réseau d'égouttage qui sera relié à l'existant. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place au niveau du nouvel espace créé (noue urbaine ou plus paysagère, petit îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, etc.).

Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- Isolation des bâtiments : Sans objet
- Energie grise et durabilité des matériaux : Réutilisation des matériaux de constructions dans le cadre d'autres projets communaux (aménagement de placettes, ...) et le choix des matériaux répond aux problématiques liées aux intempéries (gel, salage, forte pluviométrie, ...)
- Citerne d'eau de pluie : Sans objet

- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage dirigé au sol, etc.)*
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques : le choix des matériaux répondra aux problématiques liées aux intempéries impliquant une durabilité dans le temps de l'espace public proposé. Les matériaux choisis favoriseront une filière locale et des matériaux issus des filières de recyclage (anciens pavés, ...).*
- *Utilisation de techniques innovantes : Le projet prévoit le placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques (vélos et voitures)*
- *Utilisation des énergies renouvelables : Sans objet*

Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m² : 215 euros TVAC/m²*
- *Coûts/personnes impactées : Sans objet*
- *Etudes différentes alternatives : les alternatives seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet*
- *Analyse coût/bénéfice du projet : Le projet répond aux besoins identifiés dans le cadre de la stratégie du PCDR. Ils ont également fait l'objet d'une concertation avec la CLDR et les groupes de travail dans le cadre de la procédure du PCDR.*

Mesures en faveur de la biodiversité

*Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ?
Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?*

La reconfiguration de l'espace offre l'opportunité et l'avantage de créer un grand espace de détente végétalisé au centre de celui-ci. Cette végétalisation de l'espace renforce le caractère rural du lieu.

Les essences et diverses plantations seront préférentiellement choisies parmi les essences indigènes et mellifères.

Globalement la requalification de la zone apportera une plus-value paysagère et biologique.

- Identifier les éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ... + donner les mesures prises pour leur protection

Mise en place d'un aménagement de qualité où la végétalisation sera renforcée adaptée au contexte urbanistique. Le projet prévoira la création de nouveaux espaces verts mieux adaptés, plus riches en termes de biodiversité.

- Améliorer la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...

Ces éléments seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre : Comptabiliser les surfaces
 - Imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),

Ces éléments seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet

- Semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...) Ces éléments seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet

- Verdissement vertical sur les façades : Sans objet
- Toiture végétalisée : Sans objet
- Végétalisation : Ces éléments seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet

Mesures en faveur de l'accessibilité du projet :

Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ?

→ Le projet a été dessiné de manière à permettre son accessibilité à tous. Pour cela les niveaux du site seront revus de manière à correspondre aux normes PMR. Le projet prévoit également une amélioration de la sécurité et favorisera la mobilité douce en créant un vaste espace partagé reliant ainsi la Grand-Place et la rue de la Poterie. A noter qu'une piste cyclable reliant la place aux installations des Lacs de l'Eau d'Heure est en cours de création.

Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale, soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales, Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

Ces éléments seront étudiés dans le cadre de l'avant-projet.

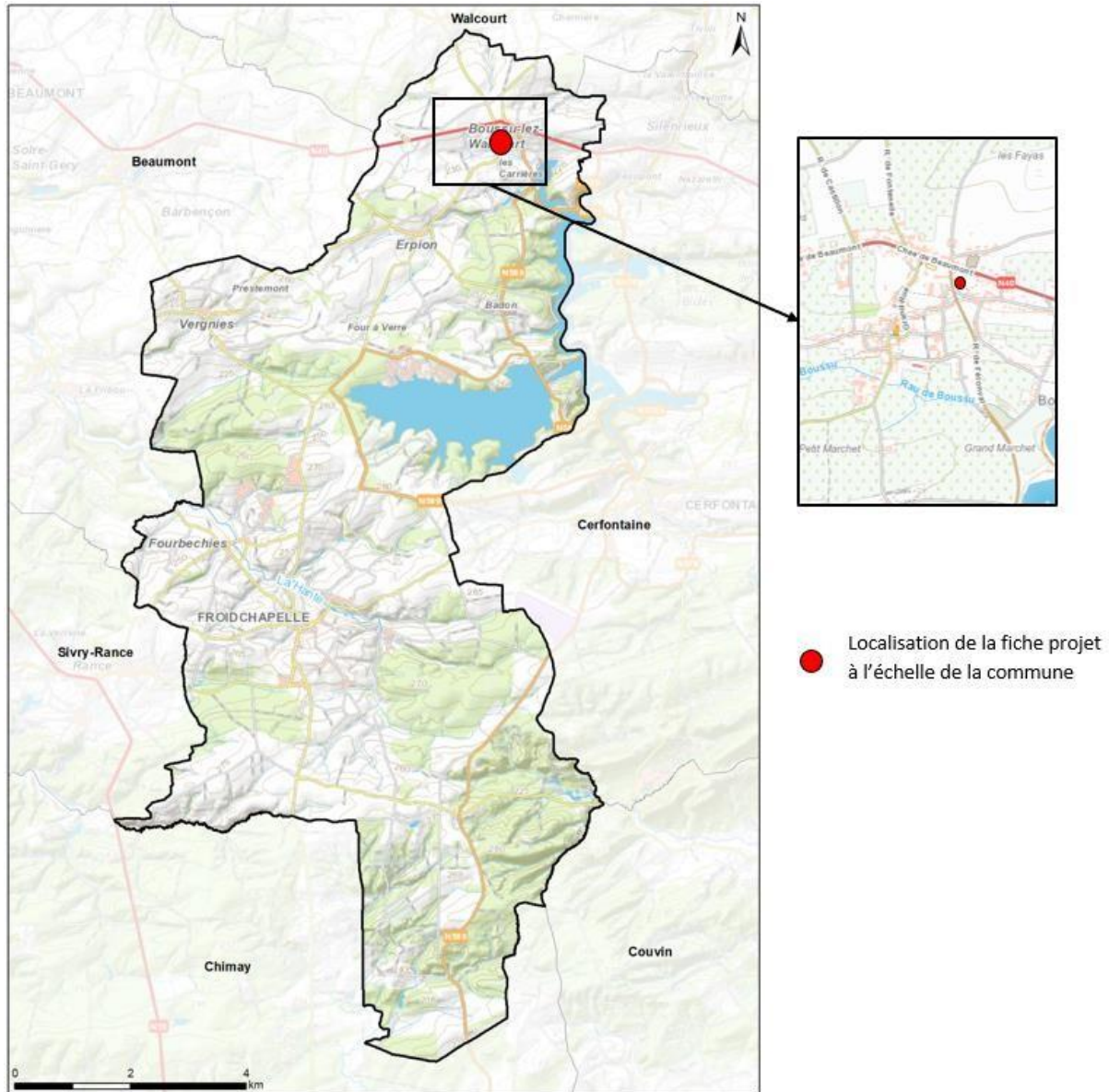
Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

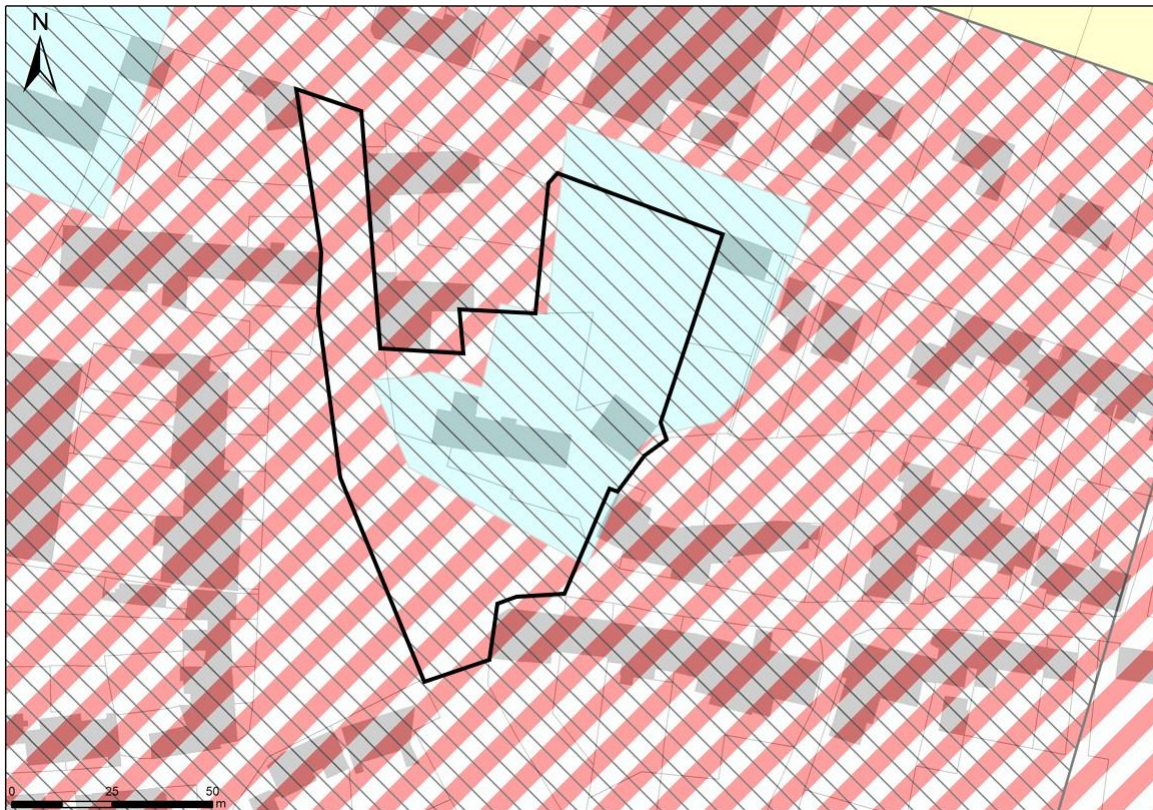
Le projet vise le réaménagement du centre de village en un espace plus vert, convivial et multifonctionnel. L'objectif principal est de redonner à cet espace sa vocation de cœur de village dans lequel s'inscrit une nouvelle dynamique de cohésion sociale accompagnée d'un renforcement infrastructurel et végétal. Celui-ci a été réfléchi de manière à s'inscrire complètement dans une démarche paysagère en lien avec son contexte environnement (Type de plantations adéquate, point de vue, ...).

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique et état des lieux





Annexe 4 : État des lieux

L'état des lieux, liaison par liaison et tronçon par tronçon est décrit de manière détaillée au point 1 « Description du projet »